GIE Vieillissement Actif

Bien vivre sa retraite

Déploiement des ateliers du Bien Vieillir

AUTONOMIE NUMERIQUE

Appel à candidatures 2021

GUIDE DU PROMOTEUR

POUR BIEN VIEILLIR

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

C.G.S.S. Réunion

Sécurité sociale l'Assurance Retraite Réunion

msa santé famille retraite services

CNRACL

ircantec La retraite complémentaire publique

Propos liminaire et éléments de cadrage

La préservation de l'autonomie des seniors est un enjeu majeur de la politique d'Action Sociale des caisses de retraite et de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, qui reconnaît l'action des caisses de retraite, organisées à leur initiative en inter régimes, en matière de prévention de la perte d'autonomie.

A la Réunion, la dynamique inter régimes promue par les caisses nationales s'est concrétisée par la création du Groupement d'Intérêt Economique « Vieillissement Actif » entre la CGSS (régime général et régime agricole) et la SSI (ex-RSI) de la Réunion (*extrait des statuts du GIE VA : déterminer et mettre en œuvre, via des actions coordonnées, une politique d'action sociale concertée entre les différents organismes de protection sociale en matière de maintien à domicile des personnes âgées).*

Cette dynamique poursuit notamment deux objectifs :

- développer des actions de prévention en individuel et en collectif en direction des publics ciblés, afin de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social,
- développer l'information et le conseil sur le « Bien vieillir » et anticiper la perte d'autonomie.

Dans le cadre de la structuration de l'offre de prévention à destination des personnes âgées fragilisées mais non dépendantes, le GIE VA, a créé le programme de prévention ATOUT AGE. Ce programme créé localement et parfaitement adapté à la culture réunionnaise, est constitué de modules de prévention sur le thème de la Mobilité, de la Nutrition, de l'Habitat et de la Mémoire. Ces ateliers de prévention sont déployés depuis 2017 à la Réunion, en partenariat avec la Conférence des financeurs, le Fonds Muta Réunion, la CNRACL et l'IRCANTEC.

Le GIE VA entend aujourd'hui renforcer son offre de prévention, en la complétant par un atelier « Autonomie numérique » particulièrement utile dans un contexte de crise sanitaire exceptionnel.

En effet, la digitalisation de la société représente un véritable levier de promotion du Bien Vieillir puisqu'elle favorise le lien social, l'accès à l'information, à la communication à distance, aux réseaux sociaux et aux actions de prévention à domicile grâce aux possibilités qu'offre le canal numérique et internet, en complémentarité des interventions humaines.
Elle permet par ailleurs d'accompagner la transition digitale dans un souci d'accès aux droits, dans la perspective du programme Action Publique 2022 qui vise 100 % de services publics dématérialisés à horizon 2022.

Cependant, une grande majorité des séniors réunionnais ont très peu utilisé, voire pas du tout, les outils informatiques au cours de leur vie et restent les moins équipés en outils numériques parmi la population. Ils ont pour la plupart besoin d'un accompagnement pour s'approprier les potentialités, connaître les équipements, être guidés dans le maniement et l'utilisation, acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser des démarches en ligne. Une mise en garde sur les dérives ou risques inhérents à ces nouvelles technologies est également nécessaire.

Face à ces enjeux, au contexte sanitaire exceptionnel et sous l'impulsion de son conseil d'administration, le GIE Vieillissement Actif lance un appel à candidatures à destination d'opérateurs locaux pour déployer, à compter d'Avril 2021, des ateliers « Autonomie numérique ».

Cet atelier vise à accompagner les seniors dans l'utilisation de l'outil numérique afin qu'ils soient le plus autonomes possible dans la pratique de base du numérique.
Le référentiel de l'atelier a été créé et mis à disposition par l'Assurance Retraite, la CCMSA, la CNRACL, l'Agirc Arrco et la CNSA, dans le cadre de leur stratégie respective d'accompagnement des séniors à l'inclusion numérique.

Cet appel à candidatures a pour objet de sélectionner les structures en capacité de déployer ces ateliers « Autonomie numérique » auprès du public cible, moyennant rémunération et en respectant le référentiel mis à disposition, qui décrit les contenus pédagogiques de chaque séance.

Champ de l'appel à candidatures

Statut des candidats

Toute structure, quel que soit son statut juridique peut répondre à cet appel à candidatures : associations, entreprises, Centres Communaux d'Action Sociale, auto entrepreneurs, etc.
Toutefois, outre les pièces administratives qui seront demandées (cf. rubrique « Délais et modalités de dépôt des dossiers »), le candidat doit notamment pouvoir :

- Se conformer aux exigences législatives et réglementaires en matière d'animation d'atelier de prévention auprès d'un public âgé fragilisé, y compris les règles sanitaires liées à la pandémie COVID 19.
- Mettre en avant son implantation et son intégration dans le tissu partenarial de son territoire
- Mettre en avant sa capacité à intervenir sur les territoires identifiés comme prioritaires (cf. rubrique « Répartition territoriale »).
- Mettre en avant son expérience/ses résultats dans une activité similaire.

Le public cible

Les ateliers s'adressent aux personnes de 55 ans et plus, autonomes (GIR 5 ou 6), en priorité celles vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et les publics en situation d'isolement social et géographique.

Une attention particulière doit être apportée aux personnes fragiles et particulièrement éloignées du numérique.
Quelques critères de priorisation : faibles ressources, isolement (géographique, familial, social), faible autonomie administrative, faisant face à une situation de rupture (veuvage, hospitalisation du conjoint, nouveau retraité), rencontrant des difficultés dans l'utilisation du numérique.

Durée

Cet appel à candidatures couvre l'animation de modules sur la période 1er avril 2021 au 31 décembre 2021.

La répartition territoriale

Les ateliers « Autonomie numérique » devront être prioritairement déployés dans les communes identifiées comme fragiles, selon les données de l'Observatoire des Fragilités (cf. tableau ci-contre).

TRES FRAGILES				FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités	COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
CILAOS	1	606	686	SAINT-LOUIS	6	4 373	5 509
SALAZIE	2	717	823	SAINT-JOSEPH	7	3603	4 614
SAINTE-ROSE	3	683	790	SAINT-BENOIT	8	2825	3 634
SAINT-PHILIPPE	4	534	640	LE PORT	9	2984	3 780
LES TROIS-BASSINS	5	620	757	SAINT-ANDRE	10	3949	5 096

MOYENNEMENT FRAGILES				PEU FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités	COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés **	Nb TOTAL de retraités
SAINT-LEU	11	2611	3 506	SAINTE-MARIE	22	2 081	3 244
PETITE-ILE	12	1200	1 599	SAINT-DENIS	23	10 323	16 217
ENTRE-DEUX	13	570	793	LA POSSESSION	24	1641	2 704
BRAS-PANON	14	973	1 342				
SAINTE-SUZANNE	15	1613	2 261				
SAINT-PIERRE	16	6432	9 003				
LES AVIRONS	17	866	1 248				
L'ETANG-SALE	18	1032	1 520				
LE TAMPON	19	5803	8 467				
SAINT-PAUL	20	7312	10 799				
LA PLAINE-DES-PALMISTES	21	478	725				

*** : 3 facteurs de risques retenus pour mesurer la fragilité socio-économique des territoires :*
- l'âge des retraités
- le bénéfice ou non d'une pension de réversion
- l'exonération ou non de la CSG

Modalités de mise en œuvre

Le référentiel de l'atelier « Autonomie numérique »

Le contenu de l'atelier devra respecter le référentiel « Autonomie numérique », annexé au présent appel à candidatures, avec des adaptations précisées ci-après, concernant notamment le nombre de séances requises, et la thématique complémentaire (cf Rubrique « Animation »).

Les objectifs de l'atelier pour les séniors sont de :

- comprendre l'importance et les enjeux de l'utilisation du numérique aujourd'hui ;
- découvrir et utiliser les équipements (tablette, smartphone, ordinateur) ;
- maîtriser l'ensemble des usages de base du numérique : information, sécurité, communication, démarches administratives ;
- faire émerger de nouveaux projets, de nouvelles envies grâce au numérique ;

- relayer vers les partenaires locaux capables de fournir une aide ponctuelle à l'utilisation du numérique.

Etendue des missions

1- Organisation & communication

Les opérateurs déploient en toute autonomie les ateliers « Autonomie numérique » (mobilisation du public et constitution des groupes, recherche de salles, programmation des ateliers, etc.).

En complément des actions de promotion / communication conduites par les promoteurs, le GIE VA s'attache également à mener une campagne de communication par ses propres moyens.

2- Animation

L'atelier « Autonomie numérique » se décline en 9 séances hebdomadaires d'une durée minimale de 2 heures :

- 8 modules socles indispensables à l'apprentissage de l'autonomie numérique. Le périmètre de chaque module socle est défini par les objectifs inhérents à la séance (cf. référentiel) :
    1. Diagnostic, attentes et leviers motivationnels
    2. Découverte et réassurance
    3. Maîtrise des usages .
    4. S'informer sur internet
    5. Sécurité et Numérique
    6. Communiquer via l'email et les réseaux sociaux
    7. Savoir utiliser les principaux sites ou applications administratifs, de mobilité et de services en ligne
    8. Évaluation et offres rebonds

- 1 module complémentaire, dont le contenu est à adapter en fonction du profil et des besoins observés des participants (approfondissement, remise à niveau, réalisation de diagnostics, etc.).

Il est fortement encouragé qu'une thématique complémentaire, particulièrement utile aux séniors réunionnais soit également abordée : l'identification des prestataires internet locaux et la tarification moyenne d'un abonnement. Il s'agira d'un atout à mentionner dans le dossier de candidature.

L'opérateur fournit au participant le support d'apprentissage durant le parcours : tablette / smartphone / ordinateur.
Si le senior dispose de son propre équipement, il est fortement recommandé qu'il suive et mette en pratique ses apprentissages dessus.

L'atelier est ouvert à un groupe de 5 à 10 séniors, qui suivent l'ensemble des séances.

Un atelier réunit idéalement des personnes retraitées ayant des niveaux homogènes ou proches, en adaptant si besoin le nombre maximum de participants en fonction du niveau de l'atelier.
Un questionnaire d'évaluation permettra d'apprécier le niveau des personnes en préalable et de recueillir leurs attentes. Une attention particulière et individualisée devra être portée aux personnes en difficulté.

L'animateur de l'atelier devra posséder des :

- aptitudes à animer des groupes (pratiques pédagogiques, mises en situation) ;
- connaissance de la spécificité du public senior ;
- capacité à recueillir les éléments permettant de réaliser une évaluation de l'action ;
- maîtrise de l'ensemble des compétences numériques nécessaires et capacités à les transmettre ;

- capacité à recueillir l'ensemble des informations permettant de relayer les seniors vers l'offre des partenaires-relais (numérique et bien vieillir).

3- Evaluations & mesures de l'impact des ateliers

Une évaluation de l'action sera réaisée via les outils suivants :

- Questionnaires d'évaluation à destination des participants (cf p. 23 du référentiel), à faire complétés à la première et dernière séance, puis dans les 2 à 3 mois suivant la fin du parcours
- Outil en ligne de reporting des données des questionnaires
- PPAS (Portail Partenaires Action Sociale) et la carte interactive du Bien Vieillir (www.pour bienvieillir.fr), afin de permettre au grand public de consulter les ateliers/actions de prévention organisés près de chez eux
- Tableau de suivi de l'action, à transmettre au GIE VA tous les 5 du mois (dates et lieux des ateliers de prévention, nombre de bénéficiaires, etc.),

Des rendus photos pourront être demandés par le GIE VA pour alimenter des outils de communication.

Le GIE Vieillissement Actif organise pour 2021 des réunions de présentation de ces outils de suivi :

- Le 08/04/2021
- Le 29/04/2021

La présence d'un référent technique à une de ces présentations est obligatoire.

Financement des ateliers

- Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de **1 500 euros** sera attribuée aux promoteurs, pour chaque atelier numérique déployé (cycle de 9 séances).
Aucune participation ne devra être demandée au bénéficiaire.

➔ Pour des territoires spécifiques, la subvention par atelier sera revalorisée afin de prendre en compte leur isolement :

- **2 000 euros pour Cilaos**
- **2 500 euros pour Mafate.**

- Modalités de financement

Cette subvention est destinée à couvrir l'ensemble des frais engagés pour la réalisation de l'atelier : frais de fonctionnement et d'investissement.

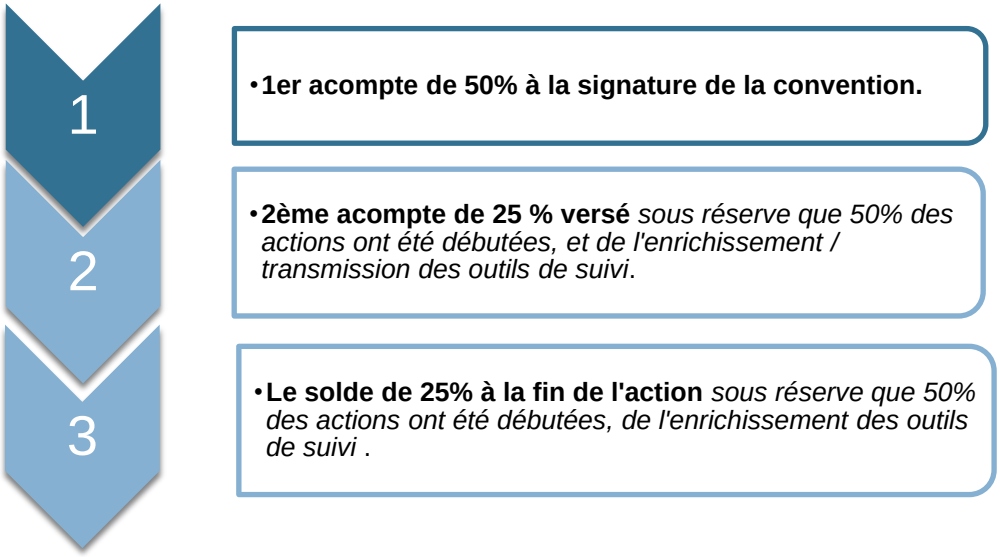

Délais et modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures accompagnés des documents listés ci-dessous doivent être adressés dès que possible et au plus tard **le 21 février 2021** :

➔ par mail à l'adresse suivante : atoutage.gieva@gmail.com
ou
➔ par courrier :
GIE Vieillissement Actif - CGSS
2 bis rue Mazagran
97400 Saint Denis

- Attestation de versement des cotisations URSSAF de moins de trois mois
- Attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois
- Statuts
- Liste des responsables (membres du conseil d'administration, du bureau)
- Rapport d'activité et le bilan de l'année 2019
- Comptes annuels 2019 (bilan et compte de résultat)
- Budget prévisionnel et programme d'activités 2021
- RIB

A réception des dossiers de candidatures, la sélection des candidats retenus sera réalisée sur dossier par une commission réunissant les financeurs du programme au mois de mars 2021.
Les candidats retenus seront conviés à une réunion officielle de lancement le 23/03/2021.

A RETENIR

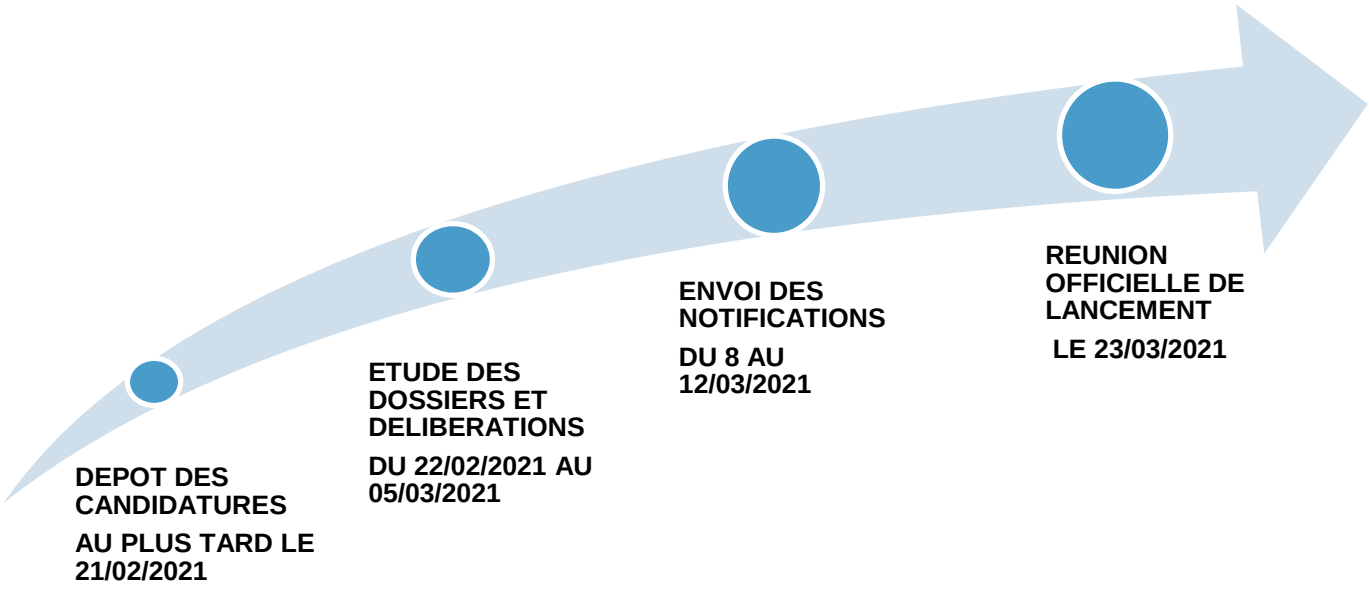

REUNION DE PRESENTATION DES OUTILS DE SUIVI DE L'ACTION

(à l'attention des référents techniques/ Présence obligatoire à au moins une réunion)

08/04/2021 — **29/04/2021**